

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
27.09.2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, M. SAUVAGE, Mme ROZEC et M. GEORGE Adjoint, Mesdames HARDOIN, LEGAY, NAVARRE, ROBLIN et Messieurs BUREL, DURAND, HOUE, PHILIPPE et TALFUMIER

Absents excusés : F. RENAUD représentée par L. ROZEC
P. TUERO représentée par C. LEGAY

Secrétaire de séance : S. SAUVAGE

Convocation du : 23.09.2019

Une minute de silence est respectée en hommage à l'ancien Président de la République Jacques CHIRAC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte rendu du conseil municipal précédent ;
- **Approuve** l'extension de périmètre du S2e77 par adhésion de la CCBM (Communauté de Commune Bassée Montois) au 01/01/2020 ;
- **Accepte** la convention constitutive de groupement de commandes de levées topographiques et de géo-détection des réseaux avec le SDESM. Aucune participation ne sera due pour ce service ;
- **Accepte** de financer une partie des travaux de renforcement de réseaux pour la défense incendie dans le cadre des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable du S2e77 pour 21 070 € ;
- **Décide** les tarifs communaux et d'assainissement 2020, sans modification ;
- **Approuve** les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau 2018, d'assainissement collectif, non collectif et d'eau potable ;
- **Choisit** de ne pas déposer de demande de Dotation des Equipements des Territoires Ruraux pour 2020 ;
- **Emet** un avis défavorable au projet de création d'un syndicat intercommunal de secrétariat ;
- **Décide** de confier la consultation de renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires, au Centre de Gestion 77 ;
- **Autorise** l'adhésion au groupement d'achat « sel de déneigement » à la CC2M.

Mr Stanislas SAUVAGE est désigné délégué titulaire au S2e77 et Mr Nicolas HOUE, suppléant.

Le Maire informe :

- De l'évolution du personnel administratif ;
- De l'encaissement de 2 chèques : 1 remboursement d'assurance et 1 participation d'une entreprise de production cinématographique ;
- De l'arrivée de 2 camions ambulants de boucherie les mardis et vendredis suite à la fermeture de la boucherie existante et des démarches entreprises pour une possible réouverture ;
- Que la commune espère fortement recevoir le diplôme de la Fleur, récompense remise par la Région pour le fleurissement et l'entretien des extérieurs suite à la commission régionale de juillet 2019 ;
- De l'arrêté du Préfet du 31/07/2019 qui donne un avis défavorable au projet éolien ;
- Du renouvellement de contrat avec la radio locale Oxygène pour 2020 suite aux avis recueillis ;
- De la validation du dossier d'installation de l'antenne mobile Orange au stade ;
- Que la réfection de la chaussée de la RD215 est prévue en novembre ;
- De l'évolution des projets fonciers en cours (cession / acquisition) ;
- De la prochaine dissolution du STAC compensée par la mise en place d'un transport à la demande à compter de janvier 2020, avec le secteur de Coulommiers ;
- Suite au bilan de la fête du Tillet, des améliorations sont à apporter.

La séance est levée à 21h00

Pour copie conforme
Fait à Choisy en Brie, le 30.09.2019
Alain BEAUFORT, Maire

